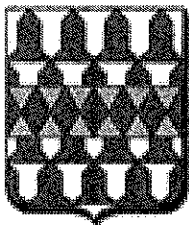


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthomet@orange.fr](mailto:mairie.mouthomet@orange.fr)

N/réf : JMS/SB/15003

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf décembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Jean ANTONIETTI, Angharad DAFYDD STYLES, Jérôme GAZEAU, Pierre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Odile NUDING, Jean-Marie SAUNIERE,  
Absents : Maria MENDEZ RODRIGUEZ, Alain TALOUR,  
Procuration(s) : Aucune

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2014**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal appelle de leur part des observations.

*Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,*

*ADOPTE le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 novembre 2014.*

### **2. CCRLCM : présentation et adoption du rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Pour mémoire, la Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières-Minervois (CCRLCM) a institué une fiscalité unique qui doit verser ou recevoir des communes membres une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la CCRLCM,

attribution qui est minorée des charges transférées qui sont désormais assumées par la Communauté, comme par exemple l'école centrale sur notre territoire.

Christelle HERMAND, désignée pour représenter la commune à cette occasion précise qu'à l'occasion de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre dernier, le rapport annuel a été présenté et adopté ; Il en va de même pour le Conseil Communautaire réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2014. Il est à noter que suite à l'intervention d'Hervé BARO, la participation des communes entrantes à des frais d'ingénierie sur la voirie est supprimée, au motif que les communes entrantes n'ont pas eu accès au service en 2014. Cette participation était estimée à environ 200 euros.

En ce qui concerne la commune de Mouthoumet, l'attribution est assez stable et s'élève au montant définitif de 12 270.00 € pour l'année 2014.

***Le Conseil Municipal OUI cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,***

***D'ADOPTER le rapport portant sur les charges transférées 2014.***

### **3. Budget : décisions modificatives**

Compte tenu du montant définitif de l'attribution de compensation pour l'année 2014 et des crédits ouverts et suffisants, votés au moment du budget, il n'est pas nécessaire de voter une nouvelle décision modificative ; ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

### **4. Acceptation d'un don**

Pour mémoire, à la fin des années 90, la commune mettait en demeure Monsieur Alain BOUCANSAUD afin qu'il sécurise l'immeuble en ruine, cadastré B 034 dans le cœur de village. Au terme d'une procédure vaine de plusieurs années à l'encontre de Monsieur Alain BOUCANSAUD, la commune a procédé à ses frais à la démolition de la ruine.

Par courrier en date du 31 août 2014, les héritiers de Monsieur Alain BOUCANSAUD souhaitent faire un don à la commune et céder ladite parcelle. Monsieur le Maire propose d'accepter ce don.

***Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide,***

***D'ACCEPTER le don de la parcelle B1034 d'une contenance de 106 m<sup>2</sup> fait par les héritiers de Monsieur Alain BOUCANSAUD.***

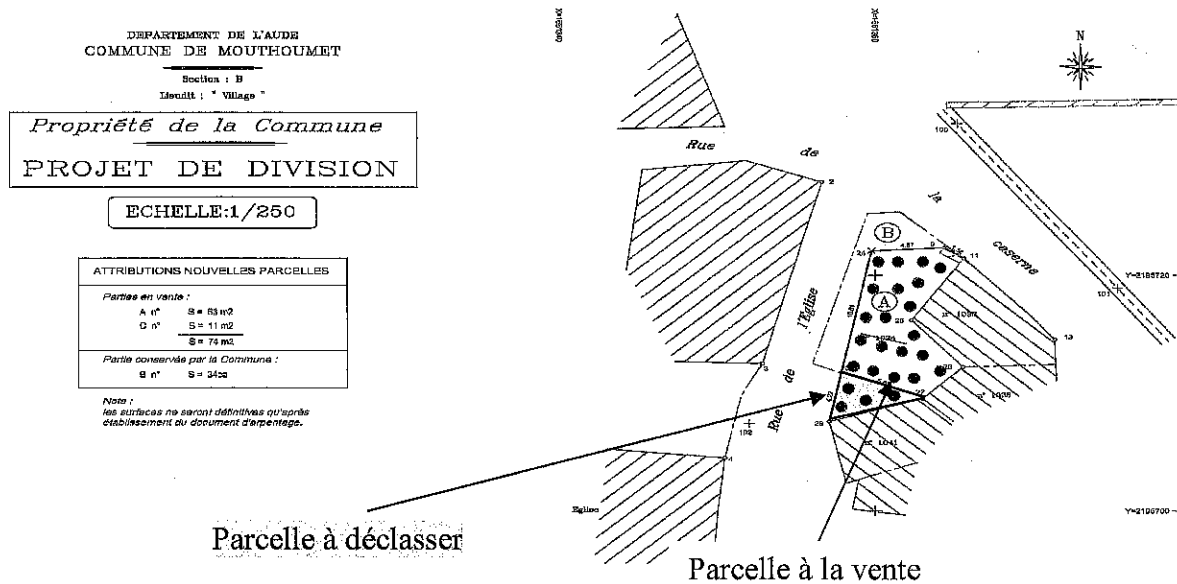
### **5. Déclassement du domaine public communal d'une parcelle**

Enclavée entre les parcelles B 1034 et B 1041, Monsieur le Maire propose de déclasser du domaine public communal une parcelle nue d'une surface de 11 m<sup>2</sup>, située rue de l'église. Cette proposition est faite aux membres du Conseil Municipal dans le but de la proposer ultérieurement à la vente.

***Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,***

*ACCEPTTE de déclasser du domaine public communal une parcelle nue d'une surface totale de 11 m<sup>2</sup> (cf. plan ci-après).*

*ACCEPTTE de vendre ladite parcelle ultérieurement.*



## 6. Vente d'une parcelle communale

Afin de rentrer dans les frais avancés par la commune afin de faire démolir il y quelques années la ruine implantée sur la parcelle B 1034 (ex. propriété de Monsieur Alain BOUCANSAUD), Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de vendre une partie de cette dernière pour une surface totale de 63 m<sup>2</sup>. La commune souhaite en effet conserver la propriété d'une partie de cette parcelle afin de redessiner la voie et permettre une meilleure circulation dans la rue de l'église. Il leur demande de se prononcer sur un accord de principe.

*Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*ACCEPTTE le principe de mettre à la vente une partie de la parcelle B1034 pour une contenance totale de 63 m<sup>2</sup>.*

## 7. Forêt communale

Le document d'aménagement de la forêt communale (document de gestion de la forêt) valable pour une durée de 15 ans est arrivé à échéance en 2012. Il sera renouvelé gratuitement, comme le prévoit le Code forestier, par un technicien spécialisé de l'ONF.

Au préalable de ce renouvellement, il convient d'actualiser, si besoin, l'assiette foncière de la forêt communale afin de mettre à jour les modifications foncières suite à la réorganisation foncière et les modifications qui y auraient été opérées au cours de l'aménagement précédent (1998-2012).

L'objet de la proposition faite ci-dessous est d'actualiser l'emprise foncière de la forêt communale :

1. Surface de la forêt soumise au régime forestier du précédent aménagement: 153 ha 57.
2. Proposition de l'ONF en vue du nouvel aménagement: 223 ha 46.

Cette proposition regroupe toutes les parcelles boisées accessibles et donc exploitables permettant de mobiliser la ressource « bois » sur la forêt communale, de renouveler les taillis de Chêne pubescent, Chêne vert et Hêtre vieillissant. Ce choix représenterait le meilleur compromis actuel à la vue des possibilités d'exploitation.

Il serait possible de retirer des parties de parcelles faciles à matérialiser sur le terrain, par une piste, un étranglement de parcelle, un fossé, un muret etc.... Peuvent faire l'objet de ces découpes, les parcelles communales susceptibles d'être remise en culture céréalière: parcelles WH 29; WI 19; WE 21; ou autres parties de parcelles non boisées.

L'objectif final étant de mobiliser la ressource « bois » sur la forêt communale, de dynamiser le tissu d'exploitants locaux et d'augmenter substantiellement les revenus de la commune.

Après discussions, une certaine frilosité apparaît quant à la parcelle WH 29 (hêtres) car elle présenterait un certain intérêt patrimonial et environnemental. Aussi, compte tenu de l'avancée des échanges, il est proposé de finaliser la décision du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

## **8. Questions et informations diverses**

### **- Intempéries fin novembre 2014**

La voirie communale a souffert des fortes précipitations des 29 et 30 novembre 2014. Certains bâtiments ont également fait l'objet d'infiltrations d'eau. La commune a fait une démarche de classement en zone de catastrophe naturelle qui a été validée. Afin de remettre en état les chemins de Caulière, Bagaza, Saint-Paul mais aussi des portions de goudron dans le cœur de village, la commune va pouvoir bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 80% de la part de l'Etat, du Département mais également de la Région. Les dossiers devront être rédigés, d'ici le 29 janvier 2015.

### **- Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes**

Une réunion s'est tenue le 17 décembre dernier. Elle avait pour ordre du jour principal la validation d'un périmètre agrandi.

### **- Conseil Communautaire**

Une séance ordinaire du Conseil Communautaire a également eu lieu le 17 décembre dernier. Les points à l'ordre du jour ont été validés.

### **- Friperie**

Un travail de statistiques est poursuivi : à ce jour, plus de 13 000 vêtements et objets ont été apportés à la friperie et 9 000 déjà redistribués. Afin de répondre à la demande de personnes qui ne sont pas disponibles en semaine en raison de contraintes professionnelles, une ouverture exceptionnelle est prévue le samedi 28 février de 10h à 12h. Elle sera suivie d'un repas partagé avec les bénévoles du chantier « jardins de Ravichol » et ouvert au habitants du canton.

En termes de communication, un article de presse est à paraître dans l'Indépendant et une proposition d'article sera faite à la CCRLCM pour la prochaine édition du journal communautaire. Par ailleurs, un rendez-vous aura prochainement lieu avec Sandrine COURDON de l'ADHCo pour évoquer la questions de l'animation notamment en direction des enfants.

Jérôme HERVOUET nous fait part d'un contact intéressant avec l'association SAPIE « une fabrique citoyenne » qui pourrait nourrir le projet « friperie ».

- Communication

Christelle HERMAND travaille à la rédaction de la prochaine édition du journal communal qui paraîtra début janvier. Il sera proposé à la relecture du Conseil Municipal.

- Jardins de Ravichol

La sécurisation des puits a été faite. Une évacuation de déchets est prévue la semaine prochaine. Jérôme HERVOUET invite les membres du Conseil Municipal à se rendre sur les lieux. Des travaux d'arrachement de souches et l'intervention d'une mini-pelle est envisagée par les bénévoles. Il faudra au préalable étudier la faisabilité en termes d'accès et la question du cadre réglementaire.

- Vœux 2015

Monsieur le Maire propose d'organiser courant janvier la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune. Les dates pressenties sont le 9 ou le 16 janvier 2015.

- Animaux domestiques

Le chien de Mme Agnès JAIME aurait agressé une habitante du village. Un courrier sera adressé au propriétaire de l'animal afin de l'informer de la procédure dans le cas où un animal présente un danger pour autrui, allant jusqu'à la mise en fourrière.

Par ailleurs, Ronnie GUAGNO informe les membres présents du Conseil Municipal de l'empoisonnement de plusieurs chats sur le village. Une plainte contre X pourrait être déposée.

Jean ANTONIETTI interpelle Odile NUDING sur la divagation et la nuisance de ses animaux (chiens, chevaux). Il est également abordé la question du stationnement gênant de son véhicule à l'entrée de la rue de la Cabartière.

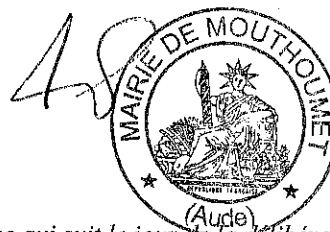
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait : le 23 décembre 2014

Jean-Marie SAUNIERE

Maire

(Signature et cachet)



*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*